

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

EXERCICE 2012- Présentation des rapports annuels des services publics d'eau potable des Syndicats mixtes dont la Cub est adhérente - SIAO de Carbon Blanc et SIEA de Bouliac/Latresne - Avis-

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

« Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés ».

Les annexes figurant dans le présent rapport, présentent notamment le prix total de l'eau potable et ses différentes composantes.

Le Syndicat Intercommunal d'Eau potable et d'Assainissement (SIEA) Bouliac, Carignan, Cenac et Latresne, créé en 1951, est un syndicat à la carte exerçant une compétence obligatoire "eau potable" sur les 4 communes et des compétences optionnelles notamment "assainissement" hormis pour la commune de Bouliac. A partir de la création de la Communauté urbaine en 1966, celle-ci exerçant la compétence obligatoire eau potable en lieu et place des communes membres, la Cub s'est substituée de plein droit à la commune de Bouliac au sein du SIEA devenant un syndicat mixte. La compétence "eau potable" a ainsi été transférée de fait au SIEA pour ce qui concerne la commune de Bouliac.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence eau potable sur le territoire de la commune de Bouliac est reprise par la Communauté urbaine et intégrée au périmètre du contrat de concession d'eau potable confié à Lyonnaise des Eaux. De fait, à compter du 1^{er} janvier 2013, le SIEA ne gère plus le service public d'eau potable sur la commune de Bouliac.

❖ **Synthèse du rapport annuel 2012 du SIEA Bouliac, Carignan, Cenac, Latresne**

Le SIEA est géré en régie directe et dessert 5 125 abonnés en 2012, dont 1 201 sur la commune de Bouliac. Le volume facturé par le SIEA en 2012 est de 750 833 m³, soit un volume moyen de 146 m³ par abonné. L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de trois forages implantés sur la commune de Latresne captant la nappe de l'éocène.

Le rendement du réseau (indicateur ONEMA P.104.3) est évalué à 88,2% en 2012. La part eau potable pour une consommation de 120 m³ s'élève en 2012 à 198 € TTC.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable (SIAO) de Carbon Blanc, créé en 1934, est un syndicat exerçant une compétence obligatoire "eau potable" sur 10 communes dont 4 communes du territoire de la Cub : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc. A partir de la création de la Communauté urbaine en 1966, celle-ci exerçant la compétence obligatoire eau potable en lieu et place des communes membres, la Cub s'est substituée de plein droit aux communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc au sein du SIAO devenant un syndicat mixte.

La compétence "eau potable" est ainsi transférée de fait au SIAO pour ce qui concerne les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.

❖ Synthèse du rapport annuel 2012 du SIAO de Carbon Blanc

Le service du SIAO est exploité en délégation de service public confiée à Lyonnaise des Eaux. Le contrat d'affermage en cours a pris effet au 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans. Le SIAO dessert 24 580 abonnés en 2012, dont 13 742 sur les 4 communes du territoire communautaire. Le volume facturé par le SIAO en 2012 est de 3 641 688 m³, soit un volume moyen de 148,2 m³ par abonné. L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de six forages implantés sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Pompignac, St Loubès et Yvrac. Le rendement du réseau (indicateur ONEMA P.104.3) est évalué à 80,04% en 2012. La part eau potable pour une consommation de 120 m³ s'élève en 2012 à 202,75 € TTC. En 2012, le SIAO a procédé à la révision quinquennale de son contrat d'affermage et mis en place une tarification progressive de l'eau.

La délibération communautaire 2008/0207 du 25 avril 2008 précise les représentants élus communautaires devant siéger aux Comité Syndicaux du SIEA de Bouliac/Latresne et du SIAO de Carbon-Blanc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article D2224-3 ;

VU les rapports annuels des communes adhérentes ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- La compétence obligatoire eau potable de la Cub et optionnelle en assainissement ;
- Que la Cub exerce en lieu et place les compétences des communes membres mentionnées dans ce présent rapport ;

DECIDE

Article unique : De prendre acte des rapports présentés dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'au moins un mois conformément aux articles L1411-13 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2013

M. JEAN-PIERRE TURON